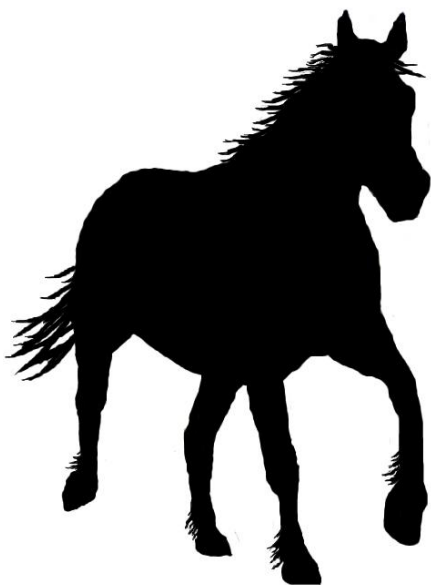


## Histoire sans fin



### Information préalable I

Le 11.04.2017, l'AD de la FSFM a rejeté les projets de nouveau sang étranger. Mais la CI - sang étranger ne veut pas se laisser abattre par cette défaite et tente par tous les moyens de faire passer le projet auprès des éleveurs de franchises-montagnes.

Lors de la dernière AD, la FSFM a présenté une analyse très détaillée sur l'apport de sang étranger. A la fin, il a été décidé qu'une commission allait proposer un projet ou faire une analyse sur l'apport de sang étranger dans les deux prochaines années. Ce travail sera assez complexe, car non seulement les chevaux de sport, mais aussi d'autres races, comme par exemple le Comtois, peuvent entrer en ligne de compte comme produits de croisement. L'édition du 15 janvier 2022 du « BauernZeitung » contient un article sur ce sujet. Selon la rédaction, l'affaire a été remise au placard par la FSFM, car il y

a une intervention au Parlement avec des prescriptions pour la conservation et la promotion des races rares. Il devrait y avoir une prime de conservation par animal, afin que les races dignes d'être conservées ne continuent pas à décliner. La proposition a trouvé un terrain favorable au Parlement. La question se pose donc de savoir si le croisement dans la race n'est pas défavorable, étant donné que le franchises-montagnes n'est plus considéré comme une race à conserver rare et qu'il ne reçoit donc pas de fonds d'encouragement.

### Incitation financière à la préservation de la race ?

Pour l'instant, l'éleveur reçoit CHF 500.- par poulain de la part de la Confédération, qu'il soit élevé ou non. Chaque éleveur connaît le travail et les coûts de la saillie de la jument jusqu'au sevrage du poulain. Ainsi, la prime au poulain est une « cacahouète ». Selon les statistiques de moins en moins de juments sont saillies. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Comme par exemple : moins d'exploitations agricoles, pour des raisons d'âge, des efforts et des coûts élevés, la protection des animaux, les sauveteurs de poulains autoproclamés, etc... La proposition du Parlement semble arriver au bon moment. Si cette proposition passe, on verra si l'incitation financière aide à préserver la race des franchises-montagnes. Mais il y aura certainement des questions : Qui est habilité ? Vraiment **tous** les éleveurs de franchises-montagnes ? Sinon il y aura de l'animosité. Laissons nous surprendre, car ce sujet n'est pas encore clos.

### Information préalable II

Dans le « BauernZeitung » du 25 janvier 2022, l'auteur R. Baumgartner, ancien directeur de l'élevage de Bâle-Campagne et ex - président du l'élevage de chevaux de l'Oberbaselbiet a écrit un article. Il est l'un des membres du comité directeur de la CI – sang étranger et défenseur du sang étranger. Il est favorable à l'introduction de chevaux de sport dans la race franchises-montagnes. Comme d'habitude, on raconte qu'autrefois, du sang étranger était également introduit dans la race franchises-montagnes. Selon lui les chevaux demi-sang qui ont été utilisés dans l'élevage du franchises-montagnes ont été bénéfiques pour la race. Il ajoute que la race des franchises-montagnes n'est pas une race de conservation et que la survie d'une race dépend en premier lieu de son succès sur le marché. Dans les races Holstein,

Hanovre ou demi-sang lourd, du sang étranger est régulièrement introduit sans que cela fasse grand bruit.

Leur projet est un « essai d'élevage » qui doit faire évoluer la race des franchises-montagnes de manière dynamique tout en conservant les caractéristiques typiques telles que le caractère, la force tranquille, la robustesse et le type de la race.

## Remarque I

Ce sujet a été traité en détail dans le journal des membres de la CICO FM de novembre 2016 et rapporte les conséquences et les problèmes que cela peut engendrer. Vous pouvez encore lire ce rapport sur notre site internet. [www.originalfreiberger.ch](http://www.originalfreiberger.ch)

## Pourquoi encore de nouveau du demi-sang ?

Maintenant l'auteur de l'article, R. Baumgartner, parle d'un « essai d'élevage ». Lors de l'AD 2017 et de diverses conférences, le ton était tout autre : Il faut introduire 3-4 étalons demi-sang pour maintenir et promouvoir la race franches-montagnes afin de répondre au marché. Il n'a jamais été question d'un « essai d'élevage ». Il omet malheureusement un détail important : le cheval de sang d'aujourd'hui, c'est à dire le cheval de sport, n'est plus le même qu'il y a 50 ans. Le cheval de sport actuel est élevé pour les (hautes) performances sportives actuelles. Comme il n'est plus possible d'utiliser un « demi-sang » au sein de la même race pour répondre aux exigences élevées, on le croise avec d'autres races de demi-sang et on ajoute des pur-sang, comme le pur-sang anglais, l'arabe ou l'anglo-arabe. Ainsi un cheval hanovrien ne peut plus être considéré comme un pur cheval hanovrien, car ses parents et ses ancêtres peuvent être issus de différentes races. On y trouve des Holstein, des demi-sang néerlandais, des pur-sang anglais, des Trakehner, etc... Un standard de race qui n'est plus homogène et des chevaux au tempérament sensible. Malheureusement on ne dit pas non plus que, grâce à l'élevage, les chevaux de sang chaud ont une morphologie et des membres plus fins et plus souples. Ils sont donc plus sensibles à l'usure.

Pourquoi le franches-montagnes d'aujourd'hui est-il (encore) si populaire en race pure ? C'est un excellent **cheval de loisirs**. Il peut très bien s'imposer sur le marché. Les croisements effectués à l'époque ont également contribué au succès actuel en plus des anciennes lignées. De nombreux cavaliers/cavalières de loisirs d'aujourd'hui veulent un partenaire fiable comme cheval, qui passe partout. Les performances sportives sont donc reléguées au second plan et ce qu'il sait faire suffit amplement aux cavaliers de loisirs. Sa conformation compacte en fait un cheval robuste. Sa sérénité fait de lui un cheval de famille idéal.

Pourquoi détruire ces caractéristiques avec l'apport de sang de chevaux de sang très sensibles ? Ce n'est pas parce que le croisement a été bénéfique à la race à l'époque qu'il sera à nouveau couronné de succès. Au contraire : le coup se retournera énormément contre lui. Les cavaliers du cheval de loisirs d'aujourd'hui ne veulent pas d'une bombe à retardement sous leurs fesses.

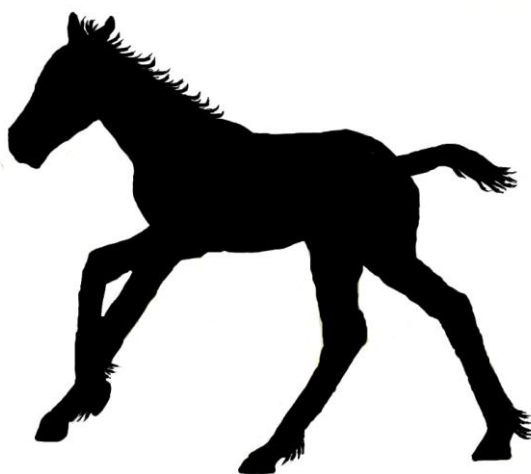
## Note

Il a probablement échappé à R. Baumgartner que des éleveurs engagés, surtout dans la région d'élevage d'origine, essaient à nouveau d'élever et de maintenir le standard de la race respective avec d'anciennes lignées. Cela est même soutenu, tant pour le sang chaud que pour le sang froid. Il semble que les régions d'élevage d'origine aient remarqué que les caractéristiques et les types de race d'origine ont été perdus à cause de la « mixité ».

En outre, en tant qu'auteur, je ne peux pas m'empêcher de dire que l'IG Burgdorfer élève depuis 10 ans le cheval de Berthoud avec succès et sans soutien de l'Etat.

Race d'origine : Ardennais x franches-montagnes.

Pourquoi les membres de la CI – sang étranger ne créent – ils pas leur propre race ? Ils peuvent prendre le franches-montagnes comme race de départ, mais ne peuvent pas nommer/désigner la nouvelle race comme franches-montagnes. Mais aussi sans soutien de l'Etat et aux frais des contribuables.



## Remarque II

Dans les éditions de mai 2021 et de novembre 2021, nous avons écrit sur le thème de la consanguinité et d'autres variantes possibles. La rapport est disponible sur notre site internet. [www.originalfreiberger.ch](http://www.originalfreiberger.ch)

## Solutions possibles ?

Mieux que l'apport de sang étranger par une autre race, il y a ce qu'on appelle **l'élevage étranger** : On accouple deux animaux de même race mais d'origine différente qui ont les mêmes caractéristiques. La Suisse est le lieu de naissance du franchises-montagnes et dispose du livre d'élevage officiel avec des règlements. L'Allemagne pratique également l'élevage du franchises-montagnes. Certains suivent le standard de l'Organisation allemande d'élevage de chevaux à sang froid. Si l'on accouplait des franchises-montagnes avec les différentes « appartenances d'élevage », il s'agirait d'un élevage étranger et pourtant ils appartiennent à la même race. Cette méthode d'élevage est la meilleure et la plus intelligente variante pour préserver la race des franchises-montagnes.

Peu importe le chemin que prendra le franchises-montagnes dans le futur. La race d'origine **doit** être conservée sous une forme ou une autre. La population minimale pour assurer la conservation, le nombre de juments et d'étalons doit être répartis équitablement **sur les 11 lignées**. Cela doit être consigné dans un règlement, dans le livre généalogique, dans le registre d'élevage auprès de la Fédération suisse du cheval de la race des franchises-montagnes.

Je saurais même comment...

*Olga Saladin*

Traduction : Jean-Pierre Graber

